





CONTRAT DE SAILLIE

DON'T WORRY - SAISON : 2022

VENDEUR :

Monsieur Benoit BURBAN
HARAS DU FEUILLARD
61360 VIDAI

 : 02.33.25.76.55

 : 06.80.12.21.22

e-mail : haras-du-feuillard@wanadoo.fr

Site : www.haras-du-feuillard.com

ACHETEUR :

NOM - Prénom :

ADRESSE :

Tél /Fax

E-mail :

CONDITIONS D'UTILISATION

- La saillie est réservée pour la jument : N° SIRE (Obligatoire) :

(Sans le n° SIRE de votre jument, nous ne pourrions pas éditer de carte de saillie WEB.)

RESERVATION

L'acheteur achète au Vendeur une saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes pour la jument sus-nommée qui sera inséminée en :

Congelé 1 dose x 4 paillettes (**MISE EN PLACE EXCLUSIVEMENT AU HARAS DU FEUILLARD**)

Réservation (règlement joint au contrat) :

770 € TTC (La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné du règlement. Dans cette Formule, il n'y a aucun report, ni remboursement si jument vide, Pas de Garantie Poulain Vivant).

Merçi de nous retourner en même temps que le contrat de saillie, **le contrat de pension** que vous pouvez télécharger sur cette page.

1 SAILLIE = 1 CARTE DE SAILLIE 2022

- Le Haras du Feuillard décline toute responsabilité en rapport avec tout envoi de semence par une entreprise de transport.

- La semence congelée non utilisée ou en excédent reste la propriété du Haras du Feuillard et doit-être retournée au Haras du Feuillard à la fin de la saison de monte accompagnée des paillettes vides. Cependant, si le reste des doses est utilisé par l'Acheteur pour un second contrat ou pour un report de saillie **avec accord écrit du Vendeur**, le centre de mise en place peut décider de stocker les doses restantes pendant les intersaisons. Ces doses restent néanmoins la propriété du Haras du Feuillard et tout nouveau contrat devra être établi afin de les utiliser ce qui induit le paiement intégral de la saillie. En aucun cas, la semence ne peut-être transmise à une tiers personne. Si le propriétaire de la jument effectue une utilisation non-autorisée de la semence, il devra s'acquitter, sans exception, d'une pénalité de 2500 €, en addition des actes non soldés + 500 €HT par année de retard + majorations SIRE.

- Si un étalon devient indisponible au cours de la saison pour raisons particulières (concours, maladie, vente,...) nous vous proposons , de la semence congelée, ou encore, d'utiliser un autre étalon de votre choix. Seule la saillie du dernier étalon utilisé sera facturée.

- Les Frais de mise en place, les frais de pension, de suivi chaleur, d'analyses éventuelles, d'acheminement des doses sont à la charge de l'acheteur.

- La jument devra être à jour de la vaccination contre la grippe et être pucée. Nous recommandons une bonne vermifugation et la vaccination contre le tétanos et la rhinopneumonie comprise aux 5^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} mois de gestation .
- Il existe des risques inhérents au gardiennage, à la contention des juments, aux examens gynécologiques trans-rectaux (avec une mortalité pour déchirure rectale de 2.2 pour 100 000 examens selon les H.N.), lors du poulinage, lors des saillies, lors des inséminations, lors du passage à la barre, lors de la mise au pré... Les juments peuvent maigrir pendant la phase d'adaptation alimentaire ou lors de chaleurs caniculaires. Il existe des risques de contagion, d'accident lors de contact avec d'autres animaux. Afin de ne pas réduire la fertilité, nous recommandons un suivi échographique des juments de 2 fois par jour minimum en semence congelée et 1 fois en semence réfrigérée par jour. A défaut, nous recommandons une mise en place en semence fraîche directement au Haras du Feuillard.

CONSENTEMENT ECLAIRE DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire (ou son représentant autorisé de fait) affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris la présente convention. Il accepte les risques inhérents à la mise en reproduction ainsi que les limites de responsabilité du haras. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté. Il s'engage à régler les frais engagés auprès du haras sur présentation ou à réception de facture.

Fait à Le..... en deux originaux.

Un original sera conservé par l'acheteur et l'autre original sera renvoyé et accompagné du :

⊗ **Règlement de réservation/saillie : 770 €**,

L'Acheteur (*Porter à la main la mention " lu et approuvé "*)

Le Vendeur